



# *Fédération Autonome de la Fonction Publique*

# COMPTRE RENDU

## COMPTRE RENDU DE LA REUNION DU 2 AVRIL 2015 A LA DIRECTION GENERALE DE LA COHESION SOCIALE A PROPOS DES METIERS DE LA PETITE ENFANCE

La Direction Générale de la Cohésion Sociale – DGCS – a organisé une réunion le jeudi 2 avril dernier, afin de présenter les travaux en cours et à venir concernant les métiers de la petite enfance.

Bien que le DGSC fût représentée par 4 personnes et que l'invitation concernait l'ensemble des organisations syndicales, tant du privé que du public, seulement 2 organisations étaient représentées par leurs délégués ; la CGT et la FA-FP sous couvert de M. Bruno RAGOT. Au vu de l'importance du sujet, cela est étonnant !

Faisant suite à la déclaration gouvernementale et dans sa volonté de créer 276 000 places d'accueil petite enfance, le gouvernement a chargé la DGCS de mener une réflexion sur l'évolution des différents métiers de la petite enfance.

### **Les thèmes abordés lors de cette rencontre ont été les suivants :**

- Evolution des métiers ;
- Formation initiale ;
- Formation continue ;
- Un statut des RAM (Réseau Assistantes Maternelles).

### **Les orientations présentées lors de cette rencontre ont été les suivants :**

- Création d'un groupe de travail concernant tous les acteurs de la mise en place de la politique de la petite enfance ;
- PMI, maison d'assistante maternelle, refonte de la structure du CAP de la petite enfance pour 2017 ;
- Expérimentation du tiers payant pour les Assistantes Maternelles, les structures de la petite enfance.

../..

Dans son intervention, la **FA-FP** a évoqué la problématique du statut des Assistants familiaux en sollicitant à nouveau la création d'un tel cadre d'emploi dans la fonction publique territoriale.

La DGCS a répondu que ces personnels en charge de la politique de l'enfance en danger ne faisaient pas partie de ces réflexions actuelles

La **FA-FP** est également intervenue sur les points suivants :

- définition des missions des différents cadres d'emploi ;
- pour une véritable reconnaissance des fonctions ATSEM, auxiliaire de puériculture, puéricultrice, éducateur de Jeunes Enfants. En effet, leurs fonctions ont été largement modifiées et de nouvelles compétences sont demandées à ces personnels. Pour en avoir conscience, il suffit d'analyser les conséquences des nouveaux rythmes scolaires tant dans les écoles maternelles que dans les écoles élémentaires.
- demande d'accès au Droit Individuel Formation – DIF – pour les assistants maternels et familiaux.

Même si le sujet principal du débat a essentiellement concerné les structures privées et associatives, le représentant de la **FA-FP** a réaffirmé l'attachement de notre Fédération au développement du service public dans le secteur de l'enfance et de la petite enfance notamment dans le versant territorial.

